

Objet de la délibération

**MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR  
L'ELECTION DE LA COMMISSION DE  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance Publique du  
16 Mai 2014

La séance est ouverte à 17h00 à Lorient, Cité de la Voile Eric Tabarly, Hangar Pen Duick, sous la présidence de M. Norbert METAIRIE, Président de Lorient Agglomération.

Etaient présents :

Jean-Michel Jacques, Roger Thomazo, Pascal Le Doussal, Gérard Falquerho, Pascal Le Oué, Alain Nicolazo, Dominique Le Vouedec, Michel Dagorne, Dominique Yvon, François Aubertin, Françoise Ballester, Robert Henault, André Hartereau, Marie-Françoise Cerez, Julian Pondaven, Caroline Balssa, Serge Gerbaud, Jean-Louis Le Masle, Armelle Nicolas, Jean-Marc Léaute, Thérèse Thiéry, Olivier Le Maur, Myrienne Coché, Alain l'Hénoret, Morgane Hémon, Pascal Flégeau, Joël Izar, Patricia Kerjouan, Fabrice Le Louer, Serge Gagneux, Victor Tonnerre, Brigitte Melin, Gwenn Le Potier (suppléante), Marie-Christine Baro, Olivier Le Lamer, Emmanuelle Williamson, Marie-Christine Detraz, Jean-Paul Aucher, Karine Rigole, Jean-Paul Solaro, Gaël Le Saout, Yann Syz, Nadyne Duriez, Tristan Douard, Agathe Le Gallic, Fabrice Loher, Maria Colas, Joëlle Bergeron, Delphine Alexandre, Ronan Loas, Téaki Dupont, Loïc Tonnerre, Dominique Quintin, Loïc Le Meur, Jacques Le Nay, Daniel Martin, Marc Boutruche, Céline Legendre, Marc Cozilis, Anne-Marie Dumas-Pernel (suppléante), Jean-Michel Bonhomme.

Absentes représentées :

Gisèle Guilbart, Nathalie Le Magueresse.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Laurent Tonnerre à Agathe Le Gallic, Isabelle Le Riblair à Téaki Dupont, Jean Le Bot à Victor Tonnerre.

Absent excusé :

Pierrick Névannen.

*Départ de Loïc Le Meur après le vote des représentants de Lorient Agglomération au syndicat mixte de la vallée du Blavet (pouvoir donné à Tristan Douard).*

**MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil communautaire doit procéder à l'élection des membres de la commission en charge des procédures de délégation de service public, dite commission de délégation de service public (DSP).

La commission se compose :

- du Président de Lorient Agglomération ou de son représentant ;
- de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus en son sein par l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités territoriales précise que l'assemblée délibérante doit fixer les conditions dans lesquelles les listes pour l'élection de la commission de DSP sont déposées.

Il est proposé que ces listes soient transmises au Président de Lorient Agglomération au plus tard le mercredi qui précède la séance du conseil communautaire au cours de laquelle il sera procédé à cette élection.

**LE CONSEIL**, après en avoir délibéré,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5 et D.1411-3 et suivants,  
Vu l'avis favorable du Bureau,

**Article unique :** **DECIDE** que les listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public devront être transmises au Président de Lorient Agglomération au plus tard le mercredi qui précède la séance du conseil communautaire au cours de laquelle il sera procédé à cette élection.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***



Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Norbert MÉTAIRIE